

Abonnements 3 mois 6 mois Un an

ABONNEMENTS 3 mois 6 mois Un an

5 Centimes

PUBLICITE

Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal

Dimanche 10 MAI 1908

LE GUIGNOL CLERICAL



Contre les Calotins !

Nous adressons cet appel à tous les Républicains et à tous les Socialistes. C'est contre les calotins que la question se pose aujourd'hui ; car ce sont les calotins qui, comme le montre notre dessin, tiennent les ficelles des pantins progressistes : les Motte, les Delesalle, les Brackers, les Laurence et les Binauld.

SOCIALISTES,

Partout où la question se pose entre les conservateurs et les républicains, vous voterez en masse pour les Républicains.

Vous l'avez toujours fait : ne renoncez pas à une tactique qui est l'honnêteté et la droiture, qui est aussi la nécessité et l'intérêt ouvrier.

REPUBLICAINS,

Avant de porter votre bulletin dans l'urne, songez à ceci :

A Valenciennes, à Dunkerque, à Armentières, à Cambrai, à Loos, à Somain, à Lomme, à Douai, etc., etc., les bulletins socialistes mettront aujourd'hui dans les Mairies une majorité radicale.

Devez-vous la réciprocité aux socialistes, républicains lillois, roubaisiens et madeleinois ?

Oui, n'est-ce pas.

Alors, fidèles aux alliés choisis par vos chefs, vous souvenant des élections sénatoriales passées où les socialistes ont assuré le succès des sénateurs radicaux et songeant aux élections sénatoriales de demain, votez en masse, sans hésitation ni rature, pour les listes d'entente républicaine et socialiste de partout.

Et partout contre l'ennemi commun, CONTRE LES CALOTINS, la victoire sera pour la République.

A bas les calotins !

Vive la République !

Hier & Aujourd'hui

DESERTION ?

Voici le texte d'une affiche que le Comité Lillois du « Progrès du Nord » fait placarder sur les murs de Lille :

Citoyens, Nos candidats : MM. P. Assaignon, Capon-Bayart, C. Crapez, L. Delaporte, C. Deret, J. Foyeux, E. Hébert, Ch. de Lauwereyns, E. Legrand, E. Lelien, A. Malinquin, L. Penant, L. Raquet, Eug. Vaillant, Watrelois-Lambin, Ed. Werquin se retirent de la lutte. Le Comité refuse de figurer sur une liste progressiste où se trouvent quelques libéraux, sans doute très honorables, mais dont les idées sont incompatibles avec les siennes. Mais il refuse non moins énergiquement de livrer l'Hôtel de Ville aux révolutionnaires.

Tel est le document. Peut-on nier que soient conformes à la logique les conclusions qu'en tire M. Henri Langlais de la « Dépêche » : Ne pas livrer l'Hôtel de Ville aux « révolutionnaires », c'est les empêcher d'être élus ; et, les empêcher d'être élus, c'est voter contre eux.

Dans les conditions où se livre la bataille pour la conquête de l'Hôtel de Ville de Lille, n'est-ce pas une désertion ? M. Georges Robert trouve le mot fort dur et d'une exagération regrettable ; j'avoue n'en avoir pas trouvé d'autre.

Depuis vingt ans, la section lilloise du Parti Socialiste réclame les pétarades plus grotesques que dangereuses que l'on appelle aujourd'hui l'hérésie ; depuis vingt ans ses leaders les plus autorisés, déclarent au Parlement, dans les congrès, dans leurs manifestes, que « les socialistes français sont Français comme les socialistes allemands sont Allemands », que si « l'Allemagne attaquée venait au premier rang pour la défense du citoyen Bebel, la France attaquée n'aurait pas de défenseurs plus ardents et plus conscients que les socialistes du Parti Ouvrier ».

Sont-ce là des déclarations tardives, incomplètes, équivoques, qui ne donnent ni garantie pour le présent, ni confiance pour l'avenir ?

Non plus ! Je salue, plus je trouve que le Comité Lillois du « Progrès du Nord » est le seul qui convienne.

G. DESMONS.

CHRONIQUE

La mort de Turco

« Vois-tu encore une histoire ? Oui ! Elle n'est pas très gaie, je vous préviens ».

Et... qui, au lieu de venir terminer prosaïquement la carrière dans un paisible régiment d'infanterie, servit longtemps au 3e tirailleurs, commença en ces termes : « Ma compagnie, la 2e du 3, était en marche depuis le matin, aux environs de Bordj-Lakdar, en octobre 1890, lorsque tout à coup des hommes s'écrièrent : « Turco ! voilà Turco ! »

Un vieux chien jaune taché de blanc effroyablement maigre, vint s'abattre épuisé, haletant, aux pieds de la jument du capitaine Ch... qu'il affectionnait particulièrement. Puis il demeura inerte, à bout de forces. La colonne s'arrêta. Le capitaine Ch... mit pied à terre, s'agenouilla près du chien. Les officiers s'approchèrent ; des hommes offrirent l'eau de leurs bidons pour rafraîchir le nez-brûlant de la pauvre bête.

Fait vous dire, Monsieur, que Turco appartenait depuis huit ans au 3e bataillon du 3e tirailleurs et qu'il avait fait, avec notre compagnie, la campagne du Tonkin, sauvant la vie du capitaine Ch... et d'un grand nombre de soldats. Toujours avec les petits postes, il avertissait les sentinelles de l'approche des Chinois qui se glissaient dans la jungle pour les surprendre et les décapiter. Il évenait les « peaux jaunes » à cinq cents mètres, retrouvait nos blessés, se battait comme un lion. Il était entagé à l'assaut. Il s'élançait le premier au milieu des Chinois, et les Fils du Ciel reculaient, effrayés par l'apparition de cette bête étrange et terrible.

Un jour de la campagne, Turco reçut plus de vingt blessures. Les hommes l'adorèrent. Les soirs de combat, lorsque les blessés étaient transportés dans la tente du major, on s'inquiétait du chien.

« A-t-il été trépassé » aujourd'hui ? — Oui, un coup de lance dans l'épaule. — Amenez-le ! Qu'on le soigne avant nous ! Le major pensait la bête avant les hommes, qui ne consentaient à faire réduire leur fracture, extraire leur balle, recoudre leur peau, que lorsque leur fidèle compagnon reposait à côté d'eux. Il avait, durant sept heures, opéré sous une pluie de balles. Par deux fois, des Chinois avaient tenté de l'assassiner à coups de lance. Turco avait hardiment mordu en pleine chair et permis au capitaine de prélever la cervelle de ses adversaires. A la fin de la journée, l'effectif de la compagnie, qui comptait 185 hommes au matin, était réduit à 64. El-Barka avait une blessure insignifiante au cou et Turco, saignant, perché comme une écumeoire, était tout rouge de la tête à la queue. On le nettoya, on l'inspecta ; il fallut couper à droite, recoudre à gauche. On eut mal à en revenir ; pas... Deux jours après,

il se promenait clopin-clopin, tout entouré de bandes de toile, et en mai 1893, solide comme devant, il rentrait à Constantine avec son bataillon, remportant, logées dans diverses parties de son individu, trois balles chinoises qu'on n'avait pu extraire.

El continua de vivre non vie, prenant part à toutes les manœuvres, à toutes les marches — et Dieu sait si l'on en « bouffait » des kilomètres ! — Mais il se lassait vite, traînait les pattes. Le capitaine Ch... voulant lui épargner d'inutiles fatigues, l'avait maintes fois enfermé au quartier. Turco cassait sa laine, rongerait sa porte, et, coûte que coûte, rattrapait ses copains, reprenait sa place en tête de la compagnie, entre les clairons et le capitaine.

Ce matin-là, en raison de la longueur de la marche et de la fatigue croissante du bon chien, le capitaine l'avait fait garder. Une fois de plus, Turco, brisant sa chaîne, trompant la vigilance du planton, avait pu rejoindre sa chère compagnie mais ses forces l'avaient trahi. Arrivé au but, il était tombé d'épuisement, frappé à mort par cette course folle.

Malgré les soins de ses frères d'armes, Turco ne se relevait pas. On essaya de le remonter sur les pattes ; il retomba sur le côté, tremblant de tous les membres, les flancs battant à rompre, la langue pendante. Il semblait bien mal, poussait de petits cris plaintifs. Ses bons yeux, très doux, brillaient d'un éclat inaccoutumé et se fixaient désespérément sur ceux de ses amis.

« Il est fichu ! dit quelqu'un. — De grands diables aux mines effrayantes, de terribles soldats qui avaient sans émotion, tomber camarades, des tueurs impitoyables qui avaient fusillé ou égorgé sans répit durant de longs jours, pleuraient comme de tout petits enfants... »

Le capitaine Ch... tenait la tête du chien dans ses bras ; il embrassait le museau noir, disant doucement : — Turco ! mon bon Turco ! !

Turco essayait de lécher encore les mains qui se tendaient vers lui et agitaait faiblement son maigre plumet... Puis, les spasmes s'accrochèrent. Il respirait avec peine ; ses plaintes, moins bruyantes, devenaient plus aiguës... Il souffrait atrocement.

« Il va passer ! dit l'infirmer qui assistait le capitaine. — Il va passer ! reprit un vieux sergent, qui portait autant de médailles sur la poitrine que de balafres sur son visage basané. Tout de même, on devrait bien lui rendre les honneurs ! »

Cela s'entendit... Sans bruit, la compagnie forma le cercle. Tenez, Monsieur, je vous fais comme si c'était d'hier.

Le lieutenant, un tout jeune homme, très pâle, s'avança et dit : « Baïonnette... on l'Portez- armes ! Présentez... armes ! Ce fut régulier et précis comme à la parade, et nos deux clairons sonnèrent la marche du régiment. A ces accents connus, Turco fit un effort suprême. Il se mit debout un instant, voulut s'élever sur l'arrière-train ainsi qu'il en avait coutume ; il aboya deux fois, puis retomba raide mort, pendant que le capitaine Ch... qui pleurait à chaudes larmes, nous disait : « Merci, mes braves ; merci ! »

L'adjudant R... se frotta les yeux. C'est idiot, n'est-ce pas, de s'attendrir ainsi pour un cabot... Mais quoi ? Il valait bien un homme, aller ! Et puis, nous causez d'autre chose, hein ? Mais avant, si vous le voulez bien, nous viendrons nous verser à la mémoire de Turco.

Marc LANGLAIS.

Hors Frontières

Les retraites ouvrières en Angleterre

Le problème capital des retraites ouvrières ne saurait cesser un seul instant de nous préoccuper. C'est la réforme urgente qui s'impose à la population des grandes villes et de la campagne, en attendant que le projet de loi de la Chambre d'Asquith, propose à l'Assemblée d'accorder à tout sujet anglais, ayant moins de 575 francs de revenu annuel, une pension de 325 francs par an, soit 6 fr. 25 par semaine, à partir de l'âge de 70 ans. Quand deux époux auront droit à la retraite, ils recevront 11 fr. 45 par semaine.

Ainsi donc, les vieux qui foudroient d'un petit revenu personnel de 575 fr. bénéficieront de la loi et c'est là une innovation qui imprime un projet un caractère éminemment large et libéral. Malheureusement, la limite d'âge est reportée trop loin et ce sont des considérations budgétaires qui ont déterminé le ministre à la fixer à 70 ans. Tel qu'il est présenté le projet exige un crédit de 186 millions de francs ; en abaissant l'âge de la retraite à 65 ans, le crédit nécessaire s'élevait à plus de 300 millions.

Le Congrès du « Labour party » à Hull, s'est élevé contre le système de la contribution ouvrière, demandant que les dépenses soient couvertes exclusivement par les riches au moyen d'une augmentation de « l'impôt sur le revenu » et qu'on ne s'occupe pas de la pension soit acquise à partir de 65 ans, ou à ceux qui n'avaient pas atteint cet âge ne seraient plus en état de travailler.

Malgré ces desiderata, il n'est pas douteux que les députés du « Labour Party », saluant ce premier et considérable pas, se joindront à l'ensemble des libéraux, pour voter le projet Asquith. A chaque jour surfit sa peine ; il est plus facile de perfectionner une loi sociale acquise que de faire voter une réforme de cette importance.

Emile RAYMOND.

Un nouveau crime de Jeanne Weber

L'OGRESSE QUI A ETE RECELEMENT MISE EN LIBERTE ET RANGÉE UN ENFANT DE SEPT ANS A COMMERCY.

Commercy, 9 mai. — Jeanne Weber, dont on se rappelle les sensationnelles démenties avec la justice, et qui en dernier lieu vient de faire six mois de prison à Châteauroux sous l'inculpation d'avoir assassiné le jeune Bayouzet, vient d'être arrêtée à Commercy dans les tristes circonstances suivantes.

Une femme disant se nommer Jeanne Moulinet, arrivée depuis deux jours à Commercy était recueillie par les époux Pérot. Cette femme était autorisée hier soir à laisser coucher avec elle le jeune Pérot, un enfant de sept ans, qu'elle paraissait affectionner beaucoup.

Ce matin, on a trouvé l'enfant mort dans son lit. Il portait au cou des signes de strangulation. Le parquet a été immédiatement avisé. La femme Jeanne Moulinet a été arrêtée. Elle a déclaré s'appeler en réalité Jeanne Weber.

Cette révélation a produit en ville, où elle a été aussitôt connue, une émotion considérable. Le docteur Parisot, professeur de médecine légale à Nancy, a été chargé de l'autopsie.

On se rappelle qu'à la suite de la longue incarcération qu'elle avait subie à Châteauroux, à la suite de la mort du jeune Bayouzet, Jeanne Weber avait été renvoyée par M. G. Bonjean, juge au tribunal de la Seine et président de la Société Générale de protection de l'enfance. Envoyée dans l'un des établissements qui dépendent de cette œuvre de bienfaisance Jeanne Weber n'y put résister. Tout d'abord, elle s'efforçait de révéler son identité véritable et, d'autre part, elle paraissait avoir pris des habitudes d'intempérance.

Il y a quelques mois, elle disparaissait et venait à Paris. Elle y menait quelques jours, une existence des plus misérables. Le 5 mars enfin, à Alfortville où elle avait momentanément révélé son identité, elle fut arrêtée par une foule houleuse, frappée et menacée de mort. On dut l'arrêter pour la protéger.

Du reste elle s'accusait d'avoir effectivement commis les crimes qui lui avaient été antérieurement reprochés. Une instruction était ouverte contre Jeanne Weber. M. Leydet, juge d'instruction, en était chargé. Il a rendu une ordonnance de non-lieu sur un rapport du docteur Garnier qui concluait que Jeanne Weber ne possédait pas de la plénitude de ses facultés.

Jeanne Weber était alors conduite à l'asile de Nanterre, mais devant ses protestations, elle n'y resta que peu de temps. Il y a quinze jours, elle fut mise en liberté. On ne savait pas ce qu'elle était devenue.

Ajoutons que le 2 avril, au moment où le parquet de la Seine prenait une ordonnance de non-lieu à l'égard de Jeanne Weber, le procureur de la République transmettait le rapport médical au préfet de police, et lui demandait s'il n'était pas en son pouvoir « vu les circonstances spéciales qui ont fait à cette femme une situation particulière dans la société et qui ont pu altérer sa raison dans une mesure jugée trop infime pour mériter l'application de sa responsabilité pénale de provoquer son hospitalisation dans quelque établissement de bienfaisance dépendant de l'Assistance publique ou relevant de la charité privée ».

Jeanne Weber, qui avait déjà comparu en 1907 devant la cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation d'avoir, le 5 avril de la même année, tué son neveu, Maurice Weber.

Défendue par M. Henri Robert, elle fut acquittée, l'accusation ayant d'ailleurs été abandonnée par le ministère public.

LE CRIME

De nouveaux détails nous permettent de relater comment Jeanne Weber a commis son nouveau crime. Au moment de son arrestation pour vagabondage, à Paris, et de son entrée dans la maison de santé de Nanterre, l'ogresse reçut de nombreuses lettres dans lesquelles des personnes charitables lui offraient un asile.

Parmi celles-ci se trouvait une écrite par un habitant de Lay-Saint-Rémy, petite commune située à onze kilomètres de Toul, l'habitant à venir dans cette localité. Elle y vivait à venir et à quinze jours, et vécut avec son hôte. Mais celui-ci l'abandonna au bout de quelque temps.

Jeanne Weber logea alors dans un taudis. C'est à ce moment qu'elle fit connaissance d'un chémien, avec lequel elle vint à Commercy, le 6 mai dernier, et le couple logea chez M. Poirot.

Hier soir, Jeanne Weber dit à son logeur qu'elle ne voulait pas coucher seule, craignant la jalouse du chémien. C'est alors qu'elle pria M. Poirot de la laisser partager le lit de son petit garçon, âgé de six ans.

Le logeur, ignorant probablement le passé de sa locataire, accéda à son désir. Jeanne Weber monta dans la chambre de l'enfant. Il était tout heureux.

Tout à coup, vers dix heures, M. Poirot entendit des remuements semblant provenir de la chambre de son enfant. Il s'y rendit en toute hâte, et il y trouva le pauvre petit étendu sur le lit, la figure tuméfiée et les yeux révulsés. Il était mort !

A côté de lui, se trouvait, innocemment prostrée, Jeanne Weber. M. Godard, commissaire de police, aussitôt prévenu, fit les premières constatations et procéda à l'arrestation de Jeanne Weber. L'ogresse de la Goutte-d'Or ne contesta pas son identité, mais elle déclara ne se souvenir de rien.

Elle a été aussitôt écrouée. JEANNE WEBER AU PARQUET Le parquet de Saint-Mihiel, saisi de l'affaire, a interrogé cet après-midi Jeanne Weber. L'ogresse a commencé par nier, mais, pressée de questions par M. Rollin, juge d'instruction, et M. Laroche, procureur de la République, elle finit par avouer qu'elle